

Par François

Dupin,

A.E.

Présentation

Formation en régimes de protection

La jurisprudence au secours du mandat de protection

PRÉAMBULE

LES ENSEIGNEMENTS DE LA COUR D'APPEL

I : Le mandat de protection: un contrat comme un autre?

I.A): La règle

1.A)1: Un contrat *intuitu personae*

1.A)2: Un contrat unilatéral avec ses propres règles d'interprétation

1.A)3: Un tout ou rien

1.A)4: Un contrat sous condition suspensive?

1.A)5: Un consentement libre et éclairé requis

1.A)6: L'indivisibilité comme règle (1438 C.c.Q)

I.B): La singularité du mandat

1.B)1: L'irrévocabilité du mandataire

1.B)2: La nécessité de l'homologation

1.B)4: L'observance de l'ordre public

II : L'exécution des obligations implicites ou explicites découlant du mandat

II.1: L'importation des dispositions des régimes légaux

II.2: La préséance du mandat sur les régimes légaux

II.3: L'intensité des obligations du mandataire

II.4: L'inexécution des obligations du mandataire

III. Les procédures supplétives ou connexes

III.1: La sauvegarde en attendant la résolution du litige

III.2: L'application de 2167.1 C.c.Q.

III.3: Provision pour frais, désignation d'un procureur et d'un tuteur ad hoc

III.4: L'exécution provisoire nonobstant appel

III.5: L'élargissement des pouvoirs d'un tribunal